



CAAMI-info

janvier-février 2009

Editeur responsable:
 Joël Livyns
 Administrateur général

Adresse expéditeur:
 Rue du Trône 30A
 1000 Bruxelles

Tél. 02 229 35 00
 Fax 02 229 35 58
 www.caami.be
 info@caami-hziv.fgov.be

Bureau de dépôt Oostende Mail
 Cette revue paraît
 bimestriellement
 Année de parution 7 - numéro 1
 Rédacteur en chef: G. Janssens

CAAMI-info est imprimé sur du
 papier recyclable et avec
 de l'encre écologique. L'emballage
 est biodégradable.

Contenu

p.1 Les médicaments
génériques

p.2 Nouveau: trajets de soins
au 1^{er} janvier 2009

p.2 Format européen numéros
de compte bancaire

p.3 Heures d'ouverture
de Mouscron

p.3 Asthme et MPOC

p.4 Le Fonds mazout

Les médicaments génériques

Les médicaments génériques peuvent vous aider à diminuer votre facture chez le pharmacien.



De quoi s'agit-il?

Lorsqu'une firme pharmaceutique met au point un nouveau médicament, elle reçoit un brevet qui lui permet d'être la seule à commercialiser le médicament original.

Après l'expiration du brevet du médicament original, d'autres firmes peuvent produire une copie de ce médicament sous un autre nom.

- Ce médicament copié doit répondre à des **critères de qualité** pour être commercialisé. Il est alors reconnu comme **médicament générique**.
- Il doit contenir **la même substance active** dans le même dosage que le médicament original et en avoir **la même forme** (comprimé, sirop...).
- **Son prix doit en plus être inférieur** à la spécialité originale d'au moins **30%**.

Moins chers, moins bons?

Les médicaments génériques sont totalement équivalents aux médicaments qu'ils «copient». Ils ont donc exactement **la même valeur thérapeutique**.

Vous pouvez utiliser des médicaments génériques **sans avoir peur d'être moins bien ou moins vite soigné**.

En pratique

Demandez à votre médecin de vous prescrire dans la mesure du possible un médicament générique ou de n'indiquer sur sa prescription que le nom de la substance active.

S'il vous prescrit le médicament original, le pharmacien ne pourra pas vous délivrer le médicament générique correspondant.

Comment s'y retrouver?

La CAAMI met gratuitement à votre disposition un «**Guide pratique des médicaments génériques**».

Vous pouvez le commander via votre office régional ou en téléphonant au **0800 11 292** (gratuit).

Le guide est également disponible sur notre site web (www.caami.be) dans la rubrique «Publications».

Nouveau: trajets de soins

Le trajet de soins est une prise en charge structurée des soins pour les patients atteints d'une affection chronique (comme le diabète, l'insuffisance rénale) et nécessitant des soins complexes.

Quels objectifs?

L'objectif des trajets de soins est de garantir des soins coordonnés et d'organiser la prise en charge et le suivi. Un autre objectif est la meilleure connaissance par le patient de sa propre pathologie et de sa situation de santé.

Pour quelles pathologies?

Le trajet de soins est limité pour l'instant aux patients souffrant:

- d'insuffisance rénale chronique;
- de diabète sucré de type 2 qui débutent un traitement à l'insuline ou qui nécessitent 2 injections d'insuline par jour.

Qui est concerné par le trajet de soins?

Le trajet de soins est un engagement écrit pour une durée minimale de 4 ans entre 3 acteurs:

- le médecin généraliste;
- le médecin spécialiste;
- le patient.

Le médecin généraliste joue le rôle de coordinateur tandis que le médecin spécialiste apporte son expertise. D'autres intervenants comme le diététicien peuvent également exercer un rôle dans le trajet de soins.

Le patient s'engage à suivre le programme de soins et à ouvrir un dossier médical auprès du généraliste engagé dans le trajet de soins s'il n'avait pas encore de dossier médical ouvert au moment du démarrage du trajet de soins.

Quels avantages financiers?

Le bénéficiaire engagé dans un trajet de soins diabète ne paiera pas d'intervention personnelle sur les honoraires:

- pour les consultations du médecin généraliste travaillant dans le cadre du trajet de soins;
- pour les consultations d'un médecin spécialiste en médecine interne détenteur du titre professionnel particulier en endocrinologie-diabétologie ou du médecin spécialiste en médecine interne travaillant dans un service ayant conclu une convention de rééducation en matière d'autogestion de patients atteints de diabète sucré.



Le bénéficiaire concerné par un trajet de soins insuffisance rénale chronique ne paiera pas d'intervention personnelle sur les honoraires:

- pour les consultations du médecin généraliste travaillant dans le cadre du trajet de soins;
- pour les consultations d'un médecin spécialiste en médecine interne détenteur du titre particulier de néphrologue, ou du médecin spécialiste en médecine interne travaillant dans un centre de dialyse agréé.

Format européen numéros de compte bancaire

A partir du **1^{er} janvier 2009**, la CAAMI utilisera également le nouveau format européen pour les numéros de compte bancaire.

Le numéro de compte actuel de 12 caractères sera dès lors précédé par 4 caractères supplémentaires.

Les 2 premiers caractères représenteront le code du pays (BE), et les 2 suivants un nombre de contrôle.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations à ce sujet auprès de votre banque.

Heures d'ouverture de Mouscron

A partir du 1er janvier 2009, les heures d'ouverture de notre bureau de Mouscron (Rue de Bruxelles 45, 7700 Mouscron) changent.

Voici les nouvelles heures d'ouverture.

Lundi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30
Mardi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30
Mercredi	Fermé
Jedi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30
Vendredi	Fermé

Asthme et MPOC

Depuis le 1er novembre 2008, la prescription de médicaments pour le traitement de l'asthme et de MPOC (maladie pulmonaire obstructive chronique) est basée sur le respect des recommandations. Le médecin prescripteur ne doit plus demander un accord préalable au médecin-conseil ni mentionner sur la prescription "tiers payant applicable" pour en obtenir le remboursement.



d'animaux, le pollen des herbes ou des arbres). Ils provoquent un gonflement des muqueuses des voies respiratoires et des inflammations.

Diagnostic et traitement

Le médecin se base sur différents critères pour déterminer si la maladie est "partiellement contrôlée", "contrôlée" ou "non contrôlée". Le traitement est établi en différentes étapes en fonction du degré de contrôle de la maladie.

Qu'est-ce que la MPOC?

«MPOC» sont les initiales de « maladie pulmonaire obstructive chronique».

La forme la plus connue est la bronchite chronique.

Bronchite chronique

- les voies respiratoires sont constamment enflammées;
- les voies respiratoires sont rétrécies;
- l'augmentation de la production de mucus provoque la toux chez le patient;
- l'insuffisance respiratoire augmente progressivement.

Qu'est-ce que l'asthme?

L'asthme est une **inflammation chronique des voies respiratoires** qui se rétrécissent et deviennent hypersensibles. Les symptômes en sont l'essoufflement, une respiration sifflante, la production de mucus, la toux et le sentiment d'être oppressé.

Quelles en sont les causes?

Il y a plusieurs causes au développement de l'asthme. L'asthme est la conséquence d'une prédisposition génétique en combinaison avec certains facteurs environnementaux tels que l'allergie, le tabac et la pollution de l'air.

Le système immunitaire réagit anormalement aux allergènes contenus dans l'air. Les allergènes sont des substances capables de provoquer des réactions allergiques (tels que les acariens, les poils

Quelles en sont les causes?

La cause principale en est le tabac (90%). Les autres causes sont la pollution de l'air, l'exposition à des substances irritantes au travail et dans une moindre mesure l'hérédité.

Diagnostic et traitement

Le médecin détermine la gravité et le stade de la maladie sur la base de critères de mesure objectifs. Pour chaque stade, il y a un schéma de traitement.

Le Fonds mazout

L'hiver est de retour et beaucoup d'entre vous ont déjà rallumé leurs chaudières depuis longtemps. Le prix de l'énergie est pourtant très élevé et la facture peut être difficile à supporter...



Un coup de pouce

Savez-vous que vous pouvez peut être faire appel au Fonds mazout pour alléger vos factures? Il est cependant nécessaire de répondre à certaines conditions.

Pour quels types de chauffage?

Vous devez utiliser un des types de chauffages suivants:

- mazout de chauffage;
- pétrole lampant de type (C);
- propane pour remplir une citerne

Le Fonds mazout **n'interviendra pas** pour le gaz naturel (par raccordement au réseau) et pour le propane ou le butane vendus en bonbonne.

Attention, la livraison du combustible doit s'effectuer entre le 1^{er} septembre et le 30 avril.

Pour quelles personnes?

Depuis le 1^{er} septembre 2008, le Fonds mazout reconnaît 4 catégories de personnes qui peuvent lui

demander une intervention pour l'achat du combustible:

- **Les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et les ménages à faibles revenus**

Pour ces 2 catégories, le montant des revenus bruts imposables du ménage ne doit pas dépasser 14.624,7 EUR (majoré de 2.707,42 EUR par personne à charge).

- **Les personnes surendettées**

Dans ce cas, les personnes doivent bénéficier d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes **et** le CPAS doit avoir constaté qu'elles étaient dans l'impossibilité de payer leur facture de chauffage.

- **Les ménages à revenus moyens**

Le montant des revenus nets imposables du ménage (repris sur l'avertissement-extrait de rôle) doit être inférieur ou égal à 23.705,66 EUR.

Comment obtenir l'intervention?

Vous devez vous adresser à votre CPAS dans les **60 jours suivants la livraison du combustible**.

Suivant la catégorie à laquelle vous appartenez et la quantité de combustible commandé, il calculera le montant de l'intervention.

Plus d'information?

Vous pouvez prendre contact avec le CPAS de votre commune. C'est en effet lui qui gère l'octroi des interventions du Fonds mazout et c'est avec lui que vous devrez effectuer les démarches.

En cas de question, vous pouvez contacter la ligne info du Fonds mazout:

0800 90 929 (gratuit).

Vous pouvez également consulter son site internet: www.fondschauffage.be

Période de fin d'année

Pendant la période de fin d'année, votre office régional sera fermé du 25 décembre au 2 janvier 2009 inclus.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes!

